



ATTENTION DE NE PAS FAIRE PLACE À DES ZONES DE NON-DROITS

Revenons tout d'abord sur les faits : Mardi 21 juin, vers 15h30, un collègue surveillant du Greffe se rend en détention au 1^{er} étage du Centre de Détention afin de notifier une décision de justice à un détenu. En entrant dans la cellule, notre collègue aperçoit immédiatement 3 téléphones portables et 2 chargeurs posés sur la table. Il somme le détenu de lui remettre le tout mais devant son refus et surtout son opposition, il arrive à saisir 2 téléphones.

À ce moment, **la détention se met en ordre de bataille**. Un codétenu se glisse dans le dos de l'agent et récupère les autres effets illicites, et s'enfuit. La porte se referme derrière l'agent bloqué dans la cellule avec le détenu. Ce dernier tente à plusieurs reprises des pickpockets en portant la main à la poche du surveillant. **Devant l'effervescence de cette bande organisée, le collègue déclenche l'alarme.**

FO Justice de Perpignan félicite le courage, le sang-froid et le professionnalisme de notre camarade. Nous pouvons aisément imaginer la frustration, le malaise que notre collègue a pu vivre lors de cet incident.

FO Justice de Perpignan alerte notre direction locale qu'il ne faudrait pas que de tels agissements de la part des détenus soient la genèse de futures **ZONES DE NON-DROITS** dans nos détentions.

Il vous faut Mr le Directeur faire le nécessaire afin d'identifier les détenus concernés pour ensuite les sanctionnés. L'Administration ne peut cautionner que des bandes organisées se mettent en action pour contrer le travail sécuritaire des agents, mais aussi pour créer un climat hostile.

FO Justice de Perpignan rappelle que les coursives sont les détentions de la République et non pas les détentions de la voyoucratie !!!

FO Justice de Perpignan exige que la manière adoptée pour notifier une décision de justice soit revue et surtout plus sécuritaire. Une note de service est inévitable.

Le bureau le 24/06/2022

